

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DES RETRAITES
ET DE LA SANTE
AU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Chiffres sur le risque routier professionnel en 2020 :
une année de baisse dans un contexte de crise sanitaire
ayant réduit le volume des déplacements**

Paris, le 07 février 2022

Selon les données recensées par la Direction Générale du Travail, en partenariat avec la Délégation à la sécurité routière (DSR), la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France et l'Université Gustave Eiffel, 356 personnes sont décédées en 2020 d'un accident de la route lié au travail, soit une baisse de 12% par rapport à 2019, cette diminution s'expliquant par les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19.

En dépit des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, le risque routier professionnel est resté en 2020 un risque professionnel majeur : les accidents routiers professionnels (accidents survenus pendant le trajet travail-domicile et accidents survenus dans le cadre d'un déplacement professionnel dits « accident de mission ») sont la **première cause de mortalité au travail**.

356 personnes ont ainsi été tuées en 2020, contre **406 personnes en 2019**, cette diminution s'expliquant par les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19. Ces accidents ont représenté **31% des accidents du travail mortels**.

Au total, 49 828 personnes ont été victimes d'un accident de la route lié au travail, dont 11 656 d'un accident dans le cadre d'un déplacement professionnel (accident de mission). Ce chiffre est en recul de 18% pour les accidents de mission et de 11 % pour les accidents de trajet entre le travail et le lieu de domicile.

Afin de sensibiliser les acteurs de l'entreprise et favoriser l'esprit de prévention, la publication de ces chiffres est enrichie, pour la première fois, d'un volet sur les actions de prévention mises en œuvre dans certains secteurs ou certaines entreprises : choix du véhicule en fonction de la nature du déplacement, formation renforcée pour les nouveaux arrivants ou limitation des déplacements via le télétravail par exemple.

L'analyse statistique des causes et circonstances des accidents routiers liés au travail constitue l'un des éléments incontournables pour approfondir la connaissance du risque, établir un diagnostic précis et orienter en conséquence la politique de prévention.

« Les accidents de la route lié au travail peuvent avoir des conséquences graves pour la santé des salariés. Ils sont aussi facteurs de désorganisation pour les entreprises. La publication de ces chiffres clés confirme la pertinence du 4e plan santé au travail 2021-2025 qui l'identifie comme l'un des risques prioritaires. Sa mise en œuvre permettra la mobilisation des branches professionnelles, des entreprises, des représentants des salariés, des salariés eux-mêmes et de l'ensemble des acteurs de la prévention pour améliorer la prise en compte de ce risque professionnel et j'ai initié les actions nécessaires dans cet objectif » a déclaré Laurent Pietraszewski.

Retrouvez la nouvelle édition complète de l'« Essentiel du risque routier professionnel », présentant les chiffres clés des années 2019 et 2020, l'infographie, le

tableau de bord complet ainsi que la note explicative sur le [site internet du ministère du Travail](#).

**Secrétariat d'Etat chargé des Retraites
et de la santé au travail**

Cabinet de Laurent PIETRASZEWSKI

Tél : 01 49 55 31 79

Mél : communication-retraites@retraites.gouv.fr

127 rue de

Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)